



## S O M M A I R E

	Page
Point 38 de l'ordre du jour :	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (suite) .....	243

*Président: M. Hans ENGEN (Norvège).*

## POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

**Prévisions budgétaires pour l'exercice financier  
1956 (A/2904 et Add.1, A/2921, A/C.5/629)  
[suite]**

*Examen en première lecture (suite)*

PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES DANS LE MOYEN-ORIENT (A/3075,  
A/C.5/646) [suite]

1. Le **PRESIDENT** appelle l'attention de la Commission sur le fait qu'à la suite de la discussion qui a eu lieu à la séance précédente, elle est maintenant saisie de deux propositions. La première, celle de l'Égypte, vise à ajouter quatre postes d'administrateur aux effectifs du Bureau du Moyen-Orient de la Direction des affaires économiques, mesure qui entraînerait des dépenses estimées à 24.000 dollars. La seconde proposition, celle du représentant de l'Irak, tend à porter de 15.000 à 25.000 dollars l'ouverture de crédit recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au titre des études économiques dans le Moyen-Orient (A/3075). A la précédente séance, le représentant du Royaume-Uni a émis l'opinion que la Commission, avant de se prononcer sur la proposition égyptienne, devrait peut-être prendre l'avis du Comité consultatif.

2. **M. ANIS** (Égypte) reconnaît que sa proposition devrait être examinée par le Comité consultatif avant que la Commission ne l'étudie.

3. **M. LIVERAN** (Israël) remarque que la proposition de l'Égypte vise en fait à modifier la structure du Département des affaires économiques et sociales. Etant donné que la Commission a décidé à sa 524<sup>ème</sup> séance de renvoyer cette question à la onzième session, elle devrait donc se déjuger pour prendre position sur la proposition de l'Égypte.

4. En réponse à une question de **M. CLOUGH** (Royaume-Uni), **M. ANIS** (Égypte) précise que sa délégation demande la nomination de quatre administrateurs supplémentaires, mais qu'elle n'entend pas faire de propositions quant à leur nationalité, question qui relève uniquement de la compétence du Secrétaire général.

5. Après un échange de vues auquel participent **M. FRIIS** (Danemark), **M. VAN ASCH VAN WIJCK** (Pays-Bas) et le **PRESIDENT**, **M. ANIS** (Égypte) indique qu'il est tout disposé à soumettre sa proposi-

tion par écrit afin que la Commission puisse l'examiner avant de décider s'il convient de la renvoyer au Comité consultatif.

6. Le **PRESIDENT** invite la Commission à examiner en attendant la proposition de l'Irak relative aux études économiques sur le Moyen-Orient.

7. **M. MERROW** (Etats-Unis d'Amérique) annonce que sa délégation, qui, à la séance précédente s'était prononcée en faveur de la recommandation du Comité consultatif, accepterait maintenant, étant donné que la proposition de l'Égypte doit être renvoyée au Comité consultatif, que les sommes consacrées aux études dans le Moyen-Orient soient portées à 20.000 dollars. Il propose donc que la recommandation du Comité consultatif soit modifiée en ce sens.

8. **M. CLOUGH** (Royaume-Uni) appuiera la proposition des Etats-Unis qui constitue, à ses yeux, un compromis équitable.

9. **M. MAHDAVI** (Iran) ne croit pas que cette augmentation de 5.000 dollars du crédit recommandé par le Comité consultatif soit suffisante.

10. **M. KHALAF** (Irak) ne s'opposera pas à la proposition des Etats-Unis si le représentant du Secrétaire général est d'avis qu'un crédit de 20.000 dollars permettrait à la mission envisagée de s'acquitter convenablement de sa tâche. Sinon, la délégation irakienne maintiendra sa proposition initiale.

11. **M. LIVERAN** (Israël) souligne que la Commission ne cherche pas à déterminer les besoins économiques du Moyen-Orient. En fait, elle doit se prononcer sur une question entièrement différente: quelle aide convient-il d'accorder au Secrétaire général pour lui permettre d'améliorer la qualité de son étude économique sur le Moyen-Orient?

12. **M. Liveran** souhaiterait donc recevoir une réponse à une question précise: combien de fonctionnaires peut-on envoyer dans le Moyen-Orient et pour combien de temps, au cas où la Commission adopterait le chiffre recommandé par le Comité consultatif et non le crédit demandé par le Secrétaire général (A/C.5/646)?

13. **M. ZAROUBINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que les pays arabes ont fait valoir des arguments convaincants et se prononcera en faveur de l'ouverture d'un crédit de 25.000 dollars.

14. **M. ERHAN** (Turquie) indique que sa délégation est favorable à l'augmentation des effectifs du Bureau du Moyen-Orient et à l'envoi d'une mission d'étude dans cette région. Cette mission permettra au Secrétaire de réunir des renseignements sur les pays d'une région importante qui est actuellement en plein développement. Il appuiera donc la proposition de l'Irak et celle de l'Égypte.

15. **M. AGEDE** (Ethiopie) déclare que d'une façon générale les préférences de sa délégation vont à la proposition de l'Irak. Il serait reconnaissant au représentant du Secrétaire général de bien vouloir préciser les pays qui sont visés par le programme d'étude qu'envisage le Secrétariat.

16. M. CUTTS (Australie) regrette de ne pouvoir appuyer ni la proposition de l'Irak ni celle des Etats-Unis. Il ne s'agit pas de savoir quels sont les besoins de la région — question sur laquelle le représentant de l'Australie n'entend pas prendre actuellement position et qui sera étudiée en 1956 à propos de la réorganisation du Département des affaires économiques et sociales — mais de déterminer quel est le montant des crédits supplémentaires qu'il convient d'ouvrir pour le financement des travaux préliminaires qu'on peut entreprendre dans l'intervalle. M. Cutts estime que le montant recommandé par le Comité consultatif répond à cet objet.

17. M. VENKATARAMAN (Inde) votera pour la proposition des Etats-Unis si le représentant du Secrétaire général peut donner l'assurance qu'un crédit de 20.000 dollars permettra d'exécuter les mesures exposées au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/646). Dans le cas contraire, l'Inde appuiera la proposition de l'Irak. A la séance précédente, le représentant des Etats-Unis a fait valoir que cette mission d'étude pourrait recevoir une assistance des bureaux de l'Organisation des Nations Unies dans la région en ce qui concerne les transports locaux et les travaux de secrétariat et qu'il n'était donc pas nécessaire d'ouvrir un crédit de 25.000 dollars. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pense le représentant du Secrétaire général.

18. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) précise que le Secrétaire général a tenu compte de la possibilité évoquée par le représentant des Etats-Unis en établissant ses prévisions. Si le Secrétaire général ne dispose plus que de 20.000 dollars, il est évident qu'il devra reviser ses projets tant en ce qui concerne le nombre des fonctionnaires envoyés en mission que la durée de leur séjour. D'autre part, l'étude entreprise n'aura pas la même ampleur.

19. En réponse au représentant de l'Ethiopie, M. de Seynes déclare que la question des enquêtes économiques sur les pays d'Afrique est encore à l'étude et que le Secrétaire général, pour des raisons d'ordre budgétaire, n'a pas envisagé de comprendre l'Ethiopie parmi les pays sur lesquels porterait l'étude relative au Moyen-Orient.

20. M. SIAL (Pakistan) pense que les précisions données par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales montrent bien qu'une somme de 25.000 dollars est nécessaire. Il votera donc pour la proposition de l'Irak.

21. M. FRIIS (Danemark) partage l'opinion du représentant de l'Australie. Il s'agit uniquement d'une mesure transitoire pour laquelle une somme de 15.000 dollars devrait suffire; à la onzième session, lorsque la Commission discutera de la réorganisation du Département, elle pourra peut-être envisager de consacrer à ces activités des sommes plus importantes. Le représentant du Danemark note d'autre part que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales n'a pas donné de réponse précise à la question posée par le représentant d'Israël.

22. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) répond que l'intention du Secrétaire général était d'envoyer au Moyen-Orient six fonctionnaires choisis parmi le personnel du Bureau du Moyen-Orient et des autres services de la Direction des affaires économiques. Quatre d'entre eux feraient un séjour d'environ six mois dans la région. Les deux autres n'y resteraient que de deux à trois mois et étudieraient des questions spéciales. Si le crédit ouvert n'est que de 15.000 dollars, il faudra prendre d'autres

dispositions, par exemple réduire d'un tiers le nombre des fonctionnaires de la mission ou la durée de leur séjour. Leur mandat restera le même.

*Par 26 voix contre 3, avec 12 abstentions, la proposition de l'Irak tendant à augmenter de 10.000 dollars le crédit recommandé par le Comité consultatif (A/3075, par. 6) est adoptée.*

*Par 32 voix contre zéro, avec 9 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 25.000 dollars pour les études économiques dans le Moyen-Orient est approuvée en première lecture.*

#### CHAPITRE 5. — MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES; CHAPITRE 5A. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/3069, A/C.5/644, A/C.5/648)

23. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'au cours de la discussion générale (500ème séance), sa délégation a souligné que certains crédits budgétaires n'étaient pas utilisés dans l'intérêt de la majorité des Etats Membres. C'est pourquoi la délégation soviétique propose de n'ouvrir aucun crédit au chapitre 5 étant donné que les missions spéciales en question ont été créées en violation de la Charte. Pour les mêmes raisons l'URSS propose de n'ouvrir aucun crédit au chapitre 5a.

24. M. TYLNER (Tchécoslovaquie) fait observer que, comme sa délégation l'a souvent dit, la création du Service mobile de l'Organisation des Nations Unies est une violation flagrante de la Charte. Aux termes de la Charte aucun organe, à l'exception du Conseil de sécurité, n'a le droit de créer une force militaire, quelle qu'elle soit, agissant au nom des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque appuiera les propositions de l'URSS.

25. M. FRIIS (Danemark) votera les crédits demandés par le Secrétaire général dans ses prévisions révisées (A/C.5/644, A/C.5/648) et approuvés par le Comité consultatif (A/3069). On notera que le Comité consultatif a recommandé au paragraphe 4 de son rapport de prendre des mesures pour qu'à intervalles réguliers un fonctionnaire supérieur du Secrétariat inspecte les missions spéciales. Le représentant du Danemark voudrait savoir ce qui est actuellement fait à cet égard.

26. M. CUTTS (Australie) appuie la recommandation du Comité consultatif. Il a toujours estimé que l'on devait pouvoir réaliser d'importantes économies sur les chapitres 5 et 5a en réduisant certaines activités. C'est pourquoi il note avec satisfaction que le Comité consultatif a recommandé des inspections périodiques; il exprime l'espoir que le Secrétariat donnera suite à cette recommandation.

27. M. TURNER (Contrôleur) signale que depuis quelque temps le Secrétariat a pris des dispositions pour assurer l'inspection des diverses missions. Au début de 1953, le Directeur adjoint du Bureau financier a inspecté toutes les missions spéciales. En 1954, le Directeur de la Division du budget s'est rendu dans le Moyen-Orient aux mêmes fins. En 1955, le Directeur du Service mobile aurait dû également procéder à une inspection, mais, comme on ne disposait pas de crédits pour couvrir ses frais de déplacement, il a fallu annuler la visite.

28. Le Secrétaire général approuve entièrement l'observation du Comité consultatif touchant l'inspection des missions. L'expérience a montré que de pareilles inspections permettent de réaliser d'importantes écono-

mies. Toutefois, les déplacements effectués à cette fin entraînent des dépenses élevées et il est à craindre qu'en 1956 comme en 1955 le montant des crédits pour les déplacements officiels ne soit insuffisant pour permettre d'entreprendre tous les voyages auxquels a été accordée une priorité.

29. M. CLOUGH (Royaume-Uni) constate avec satisfaction que le Secrétaire général approuve l'observation du Comité consultatif mais il est déçu que l'on n'ait pas donné aux visites d'inspection prévues pour 1955, autrement qu'à une échelle très limitée, la priorité dans l'attribution des crédits pour frais de déplacement qui leur étaient nécessaires pour effectuer ces inspections. Il exprime l'espoir que l'on donnera à cette importante activité une priorité plus favorable en 1956.

30. M. ASHA (Syrie) signale qu'il a posé officieusement certaines questions au Directeur des services généraux. En effet, le Secrétaire général demande 117.000 dollars pour la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine (A/C.5/644, par. 2), alors que le crédit ouvert à ce titre pour 1955 n'était que de 52.100 dollars. On prévoit donc une augmentation de 64.900 dollars. Le représentant de la Syrie voudrait savoir si cette augmentation se justifie. C'est pourquoi il demande au représentant du Secrétaire général où en est l'enquête sur les biens arabes, commencée en 1952.

31. M. VAUGHAN (Directeur des services généraux) répond que, jusqu'à présent, les travaux ont porté sur 10 pour 100 des biens en question. Toutefois, la Commission de conciliation a décidé d'accélérer l'enquête. Le Secrétariat a recruté un expert qui a procédé à une étude préliminaire. Selon les conclusions de cet expert, il faudra de 20 à 28 fonctionnaires pour achever l'enquête en 18 mois.

32. M. Vaughan donne au représentant de la Syrie l'assurance qu'il recevra une réponse précise aux diverses questions qu'il a posées à titre officieux.

33. M. LIVERAN (Israël) peut comprendre que le représentant du Secrétaire général se demande s'il appartient bien à la Cinquième Commission d'examiner les questions posées par le représentant de la Syrie. La délégation israélienne tient à préciser que si l'on juge souhaitable d'entamer un débat quant au fond, elle est disposée à y participer. Par contre, elle tient aussi à faire ressortir que les seuls chiffres dont la Commission est saisie sont ceux qui figurent dans les prévisions budgétaires (A/2904). La délégation israélienne ne votera que sur ces chiffres et elle exprime toutes réserves sur les autres chiffres mentionnés pendant le débat.

34. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de l'URSS tendant à n'inscrire aucun crédit au chapitre 5 du budget de 1956.

*Par 35 voix contre 4, la proposition de l'URSS est rejetée.*

35. Le PRESIDENT met aux voix les recommandations du Comité consultatif concernant le chapitre 5 (A/3069, par. 3).

*Par 37 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 145.000 dollars pour le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne est approuvée en première lecture.*

*Par 38 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 436.800 dollars pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan est approuvée en première lecture.*

*Par 39 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 29.250 dollars pour le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan est approuvée en première lecture.*

*Par 39 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 117.000 dollars pour la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine est approuvée en première lecture.*

*Par 40 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 745.500 dollars pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine est approuvée en première lecture.*

*Par 40 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 5.000 dollars pour le rapatriement des enfants grecs est approuvée en première lecture.*

*Par 37 voix contre 4, avec 2 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 249.000 dollars pour les médailles commémoratives de Corée est approuvée en première lecture.*

*Par 35 voix contre 4, avec 2 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 126.900 dollars pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée est approuvée en première lecture.*

*Par 36 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir, au chapitre 5, un crédit de 1.856.450 dollars est approuvée en première lecture.*

36. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de l'URSS tendant à n'ouvrir aucun crédit au chapitre 5a.

*Par 37 voix contre 4, la proposition de l'URSS est rejetée.*

*Par 38 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir, au chapitre 5a, un crédit de 584.600 dollars (A/3069, par. 3) est approuvée en première lecture.*

#### CHAPITRE 6A. — CABINET DES SOUS-SECRÉTAIRES SANS DÉPARTEMENT

37. M. VENKATARAMAN (Inde) tient à rappeler que, selon le Comité consultatif (A/2921, par. 70), le Secrétaire général espère pouvoir recruter, pour le Cabinet des Sous-Secrétaires, de hauts fonctionnaires des administrations nationales qui accepteraient une nomination pour deux ou trois ans seulement. La délégation indienne approuve entièrement cette solution.

*A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 111.800 dollars au chapitre 6a (A/2921, par. 71) est approuvée en première lecture.*

#### CHAPITRE 15. — DÉPENSES COMMUNES DU PERSONNEL

##### *Programme spécial de stage (A/3067, A/C.5/641)*

38. M. LIVERAN (Israël) signale que le Secrétaire général propose d'augmenter le montant de l'indemnité versée aux stagiaires, et de payer les frais d'installation des intéressés (A/C.5/641, par. 7). Le représentant d'Israël voudrait savoir si les stagiaires qui sont déjà à New-York bénéficieront de ces dispositions.

39. M. ROBERTSON (Directeur du personnel) précise que les nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1er janvier 1956, aux anciens comme aux nouveaux stagiaires.

*Par 35 voix contre 4, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir, à l'article IV du chapitre*

15, un crédit de 69.500 dollars pour le programme spécial de stage (A/3067, par. 7) est approuvée en première lecture.

*Subvention à l'Ecole internationale (A/C.5/645)*

40. M. GREZ (Chili) rappelle que la délégation du Chili s'est toujours préoccupée du bien-être du personnel; elle désire encore une fois souligner l'aspect humain du problème qui se pose à propos de l'Ecole internationale.

41. Au temps où le Siège de l'Organisation était à Lake Success, des fonctionnaires venus de divers Etats Membres, dont les traditions culturelles étaient totalement différentes, ont étudié le problème de l'éducation de leurs enfants, qui allaient forcément subir la forte influence du nouveau milieu dans lequel ils se trouvaient. Il est en effet difficile de résister à l'appel de ce milieu; c'est là, certes, un avantage réel pour ceux qui sont venus dans ce pays avec l'intention de s'adapter entièrement à un nouveau genre de vie; mais ceux qui se sont mis au service d'une organisation internationale sans le moindre désir de s'américaniser, parce qu'ils veulent retourner un jour dans leur pays d'origine, considèrent que les méthodes pédagogiques et les programmes des écoles américaines, qui sont établis pour des enfants américains, ne peuvent que mettre en danger l'unité culturelle des familles étrangères. Au contraire, les méthodes d'enseignement pratiquées à l'Ecole internationale tiennent compte de la possibilité d'une réintégration future dans le milieu d'origine; l'enseignement porte sur les langues, l'histoire et la géographie mondiales, les activités de l'Organisation des Nations Unies; chaque élève s'habitue à vivre en commun avec des enfants de race, de religion et de culture différentes.

42. Depuis que le Siège de l'Organisation a été transféré à Manhattan, un grand nombre de fonctionnaires ont quitté Parkway Village et se sont dispersés dans la ville de New-York et sa banlieue; ils ont alors dû retirer leurs enfants de l'Ecole internationale, qui s'est trouvée dans l'obligation d'accepter des enfants dont les parents n'étaient pas fonctionnaires de l'Organisation, et même d'augmenter les droits de scolarité, afin de résoudre ses difficultés financières.

43. L'Ecole internationale jouit maintenant d'un grand prestige, mais elle se trouve à l'heure actuelle au bord d'un abîme, comme le montre la situation de caisse exposée à l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/C.5/645). Si elle réussit à surmonter les difficultés actuelles, elle sera en mesure de mener à bien les négociations entreprises en vue d'aménager de nouveaux locaux à Manhattan, ce qui lui permettra alors de couvrir tous ses frais. De l'avis de la délégation chilienne, ce serait une erreur tragique que de laisser les efforts du personnel se réduire à néant, alors que de nouvelles perspectives favorables s'ouvrent pour l'Ecole internationale. Le prestige de l'Organisation exige que cette importante entreprise du personnel obtienne le succès qu'elle mérite; il importe que les efforts entrepris n'échouent pas à la dernière minute parce que l'Ecole a besoin de quelques milliers de dollars.

44. Pour ces raisons, le Chili propose que la Commission accorde à titre exceptionnel une subvention de 20.000 dollars à l'Ecole internationale, au lieu des 7.500 dollars que demande le Secrétaire général, sans que l'octroi de cette subvention puisse constituer un précédent.

45. M. CUTTS (Australie) appuie formellement la proposition du Secrétaire général tendant à ouvrir un crédit de 7.500 dollars pour l'Ecole internationale. La délégation australienne a toujours rendu hommage à l'œuvre accomplie par l'Ecole internationale, dont les mérites rejaillissent indirectement sur l'Organisation des Nations Unies. Mais si cette œuvre mérite un encouragement, il ne faut toutefois pas aller aussi loin que le propose le représentant du Chili, car il s'agit là d'une œuvre entreprise à titre privé par des fonctionnaires de l'Organisation, et non par l'Organisation elle-même. La responsabilité n'en incombe pas aux Nations Unies; s'il s'avère indispensable de prendre des mesures pour aider les fonctionnaires en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, l'Assemblée doit le faire en modifiant le montant de l'indemnité pour frais d'études; pour cette raison, la délégation australienne ne pourra appuyer la proposition du Chili.

46. M. VENKATARAMAN (Inde) estime que les perspectives qui s'ouvrent à l'Ecole internationale sont assez sombres, comme cela ressort du rapport du Secrétaire général. Le personnel de l'Ecole est moins bien payé que les professeurs des autres écoles de la ville de New-York, et cette disparité ne peut aller qu'en s'amplifiant. Il est donc difficile à l'Ecole de s'assurer les services des meilleurs professeurs. D'autre part, l'Ecole internationale a dû augmenter les droits de scolarité, ce qui a provoqué une diminution des effectifs. Cette conséquence était inévitable, car beaucoup de parents dont les enfants fréquentent l'Ecole internationale ont un revenu modeste.

47. La délégation indienne ne peut toutefois appuyer la proposition du Chili; elle préfère voter le crédit demandé par le Secrétaire général. Elle souhaiterait également que le Secrétaire général étudie la question de l'avenir et des besoins futurs de l'Ecole internationale.

48. M. LIVERAN (Israël) ne pense pas que l'œuvre de l'Ecole internationale soit, comme l'a fait valoir le représentant de l'Australie, le résultat d'une activité privée, entreprise en dehors de l'Organisation. L'existence de l'Ecole internationale est un grand avantage pour l'Organisation des Nations Unies; si cette école venait à disparaître, l'Organisation aurait à supporter un fardeau supplémentaire, car il lui faudrait payer chaque année d'importants frais de voyage pour les enfants qui seraient dans l'obligation d'aller faire leurs études dans leur pays d'origine. C'est là un aspect financier de la question qui intéresse au premier chef l'Organisation.

49. De l'avis de M. Liveran, il ne s'agit pas de décider si la Commission doit ouvrir un crédit de 7.500 dollars ou de 20.000 dollars, mais de déterminer le montant maximum des crédits que l'Organisation peut ouvrir pour maintenir en vie l'Ecole internationale; c'est là une politique de prévoyance qui s'impose dans ce cas particulier.

50. M. RAEYMAECKERS (Belgique) et M. ERHAN (Turquie) appuient la proposition du Secrétaire général tendant à accorder une subvention de 7.500 dollars à l'Ecole internationale pour l'exercice 1956.

51. M. FRIIS (Danemark) appuie également cette proposition. Avant de déterminer son attitude au sujet de la proposition du Chili, M. Friis voudrait obtenir du représentant du Secrétaire général de plus amples renseignements sur la situation actuelle de l'Ecole internationale et sur les incidences possibles de cette proposition.

52. M. CLOUGH (Royaume-Uni) souligne que son gouvernement comprend sans réserve le désir qu'éprouvent les fonctionnaires qui travaillent dans un pays différent du leur de voir leurs enfants élevés conformément à leurs traditions culturelles nationales. C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni a déjà voté en faveur de l'augmentation de l'indemnité pour frais d'études versée aux fonctionnaires qui envoient leurs enfants effectuer leurs études dans leur pays d'origine. Elle estime cependant que l'Ecole internationale devrait, en principe, réussir à couvrir tous ses frais et, tout en étant disposée à voter pour l'octroi de la subvention à l'Ecole proposée pour 1956 par le Secrétaire général, elle pense que l'octroi de cette subvention ne doit pas engager l'Organisation pour l'avenir. Toute demande future de subvention devra être examinée en temps opportun et en fonction des besoins effectifs de l'Ecole internationale.

53. M. COHEN (Sous-Secrétaire à la tutelle et aux renseignements relatifs aux territoires non autonomes), parlant en qualité de président du Conseil d'administration de l'Ecole internationale, souligne combien il est difficile aux fonctionnaires du Secrétariat de trouver des écoles dont les méthodes pédagogiques et les programmes correspondent à ceux des écoles de leurs pays. De nombreux parents estiment que seule une meilleure connaissance de la langue et des coutumes de leur pays peut permettre à leurs enfants d'échapper à l'influence du nouveau milieu dans lequel ils sont plongés; mais nombreux sont ceux qui ont un revenu

modeste et ne peuvent envoyer leurs enfants dans leur pays d'origine, malgré l'aide que l'indemnité pour frais d'études représente pour eux.

54. L'Ecole internationale apporte une solution à ce problème. Il devrait bientôt être possible de transférer à Manhattan les principales activités de l'Ecole, transfert que de nombreuses institutions bénévoles attendent avec impatience, car l'Ecole deviendra alors un centre expérimental important dans le domaine de l'éducation totalement internationale.

55. Toutefois, la situation actuelle de l'Ecole internationale oblige les parents à consentir des sacrifices importants, et il est de plus en plus difficile de recruter du personnel ayant la compétence nécessaire et les qualités intellectuelles et morales indispensables à ce genre d'enseignement. Tout ce que l'Organisation a fait jusqu'à présent pour l'Ecole internationale serait réduit à néant si la Cinquième Commission n'aidait pas l'Ecole à traverser victorieusement cette période de crise et à survivre. Si la Commission vote les crédits dont l'Ecole internationale a besoin pour franchir ce mauvais pas, l'Ecole pourra devenir financièrement indépendante dans le courant de l'année; elle continuera ainsi à ajouter au prestige de l'Organisation comme elle l'a toujours fait dans le passé.

56. M. Cohen remercie le représentant du Chili et les autres représentants qui ont manifesté un vif intérêt pour l'œuvre de l'Ecole internationale.

La séance est levée à 13 h. 10.